

DECISION DU MAIRE N°006/2024

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MODE DOUX ENTRE LE CENTRE-BOURG D'ORLIENAS ET LE HAMEAU DES SEPT CHEMINS

Le Maire de la Commune d'ORLIENAS,

- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de la Commune d'Orlienas en date du 25 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°020/2020 en date du 10 juin 2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant que la Commune d'Orlienas souhaite aménager une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orlienas et le hameau des Sept Chemins ;
- Considérant que, dans ce cadre, la Commune d'Orlienas peut solliciter des subventions auprès de la Préfecture du Rhône, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et auprès de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), au titre de l'aide à la réalisation de projets d'aménagement mode actifs / pacification de la circulation ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

M. le Maire approuve l'opération d'aménagement d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orlienas et le hameau des Sept Chemins; opération dont le coût total est estimé à 310 000,00 € H.T. ;

Article 2 :

M. le Maire décide, afin d'aider la Commune d'Orlienas à financer cette opération, de solliciter des subventions auprès de la Préfecture du Rhône, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et auprès de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), au titre de l'aide à la réalisation de projets d'aménagement mode actifs / pacification de la circulation, et ce, selon le plan de financement prévisionnel arrêté à l'article 3 de la présente décision.

Article 3 :

M. le Maire arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orlienas et le hameau des Sept Chemins, comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 15/10/2024



ID : 069-216901488-20241011-DEC_006_2024-AR

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Taux	Montant H.T.
Mission de maîtrise d'œuvre :	26 500,00 €	COPAMO (<i>aide à la réalisation de projets d'aménagement mode actifs / pacification de la circulation</i>) :	12,90 %	40 000,00 €
Relevés topographiques :	7 000,00 €	Préfecture du Rhône (<i>Dotation de Soutien à l'investissement Local</i>) :	50,00 %	155 000,00 €
Travaux d'aménagement des tronçons 1 et 2 :	110 000,00 €			
Travaux d'aménagements du tronçon 3 :	166 500,00 €	Commune d'Orliénas (<i>autofinancement</i>) :	37,10 %	115 000,00 €
Total :	310 000,00 €	Total :	100,00 %	310 000,00 €

Fait à Orliénas
Le 11 octobre 2024
Le Maire,
Olivier BIAGGI